

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5  
Remplace la version 4.01

Date de révision 06-mai-2020  
Date d'émission 15-mai-2020

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance  
ou de la préparation

**Acide n-valérique**

Nom Chimique Valeric acid  
No.-CAS 109-52-4  
N°CE 203-677-2  
Numéro d'enregistrement  
(REACH) 01-2119448010-56

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la  
société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Local emergency telephone  
number +33 1 72 11 00 03 (FR)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas  
d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance  
+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B, H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318  
Danger pour l'environnement Aquatic Chronic 3; H412

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Danger**

### Déclarations de risque

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion  
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

Évaluation PBT et VPVB Non demandé

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

| Nom Chimique    | No.-CAS  | REACH-No         | 1272/2008/EC                                                          | Concentration (%) |
|-----------------|----------|------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Acide valérique | 109-52-4 | 01-2119448010-56 | Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412 | > 98,50           |

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

dépression du système nerveux central, Évanouissement, Respiration coupée, vomissements.

#### Risque particulier

irritation pulmonaire, Oedème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et rééquilibrer l'acidose.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

### Mesures de lutte contre l'incendie

Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement. Endiguer et collecter l'eau d'extinction.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique). L'écoulement de l'eau peut être nocif pour l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### Mesures d'hygiène



**Acide n-valérique**  
**10620**

Version / révision 5

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### **Remarques concernant la protection de l'environnement**

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### **Produits incompatibles**

bases  
amines  
oxydants forts

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

#### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

#### **Mesures techniques/Conditions de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 0 et 54 °C (32 et 130 °F).

#### **Matière appropriée**

acier inoxydable

#### **Matière non-appropriée**

civre, Nickel

#### **Classe de température**

T2

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition Union Européenne**

Pas de limites d'exposition établies

#### **Limites d'exposition France**

Pas de limites d'exposition établies.

#### **DNEL & PNEC**

La substance a été enregistrée comme produit intermédiaire transporté isolé qui ne doit être manipulé que dans des conditions strictement contrôlées.



**Acide n-valérique**  
**10620**

Version / révision 5

## **Acide valérique, CAS: 109-52-4**

### **Travailleurs**

donnée non disponible

### **Population**

donnée non disponible

### **Environnement**

donnée non disponible

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)**

La substance a été enregistrée en tant que produit intermédiaire isolé transporté et doit être manipulée dans le respect de conditions sévères contrôlées durant toute sa durée de vie, selon l'article 18.4, REACH.

### **Dispositifs techniques de commande adaptés**

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### **Équipement de protection individuelle**

#### **Pratiques générales d'hygiène industrielle**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### **Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

|                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| <b>Matière appropriée</b>   | caoutchouc nitrile     |
| <b>Évaluation</b>           | selon EN 374: niveau 6 |
| <b>Épaisseur du gant</b>    | env 0,55 mm            |
| <b>Temps de pénétration</b> | > 480 min              |

|                           |                                                              |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>Matière appropriée</b> | chlorure de polyvinyle                                       |
| <b>Évaluation</b>         | L'information donnée est basée sur des expériences pratiques |
| <b>Épaisseur du gant</b>  | env 0,8 mm                                                   |

#### **Protection de la peau et du corps**

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                 |                                                                     |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Aspect                          | liquide @ 20 °C (68 °F)                                             |
| Couleur                         | incolore                                                            |
| Odeur                           | déplaisante                                                         |
| Seuil olfactif                  | donnée non disponible                                               |
| pH                              | 3,3 (10 g/l dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268                   |
| Point/intervalle de fusion      | (Point d'écoulement) -35 °C                                         |
| Méthode                         | DIN ISO 3016                                                        |
| Point/intervalle d'ébullition   | 186 °C @ 1013 hPa                                                   |
| Point d'éclair                  | 89 °C                                                               |
| Méthode                         | ISO 2719                                                            |
| Vitesse d'évaporation           | donnée non disponible                                               |
| Inflammabilité (solide, gaz)    | Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas un liquide |
| Limite inférieure d'explosivité | 1,6 Vol %                                                           |
| Limite supérieure d'explosivité | 7,3 Vol %                                                           |

#### Pression de vapeur

| Valeurs [hPa] | Valeurs [kPa] | Valeurs [atm] | @ °C | @ °F | Méthode        |
|---------------|---------------|---------------|------|------|----------------|
| 0,2           | 0,02          | < 0,001       | 20   | 68   | DIN EN 13016-2 |
| 2,3           | 0,23          | 0,002         | 50   | 122  | DIN EN 13016-2 |

Densité de vapeur 3,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)

#### Densité relative

| Valeurs | @ °C | @ °F | Méthode   |
|---------|------|------|-----------|
| 0,94    | 20   | 68   | DIN 51757 |

Solubilité 37,5 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105

log Pow 1,8 (mesuré), OECD 117

Température 410 °C

#### d'auto-inflammabilité

Méthode DIN 51794

Température de décomposition donnée non disponible

Viscosité 2,173 mPa\*s @ 20 °C

Méthode DIN 51562, dynamique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

**Dangers d'explosion** Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

**Propriétés comburantes** Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

## 9.2. Autres informations

**Poids moléculaire** 102,13  
**Formule moléculaire** C5 H10 O2  
**Indice de réfraction** 1,408 @ 20 °C  
**Tension de surface** 51,6 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

bases, amines, oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

| Toxicité aiguë             |             |                     |                   |          |
|----------------------------|-------------|---------------------|-------------------|----------|
| Acide valérique (109-52-4) |             |                     |                   |          |
| Voies d'exposition         | Point final | Valeurs             | Espèce            | Méthode  |
| Oral(e)                    | LD50        | 4600 mg/kg          | rat, mâle/femelle | OECD 401 |
| Dermique                   | LD50        | > 2000 mg/kg (24 h) | rat, mâle/femelle | OECD 402 |

**Acide valérique, CAS: 109-52-4**

**Évaluation**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**Acide n-valérique**  
**10620**

Version / révision 5

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

STOT SE

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été observée pour la concentration maximum atteignable

## **Irritation et corrosion**

### **Acide valérique (109-52-4)**

| Effets sur l'organe-cible | Espèce | Résultat | Méthode |       |
|---------------------------|--------|----------|---------|-------|
| Peau                      | lapin  | corrosif |         | 3 min |
| Yeux                      | lapin  | corrosif |         |       |

### **Acide valérique, CAS: 109-52-4**

#### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

### **Acide valérique, CAS: 109-52-4**

#### **Évaluation**

La sensibilisation de la peau n'a pas été testée du fait des propriétés corrosives de cette substance

Pas de données sur la sensibilisation de la peau disponibles

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

## **Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

### **Acide valérique (109-52-4)**

| Type                  | Dose | Espèce | Méthode |  |
|-----------------------|------|--------|---------|--|
| donnée non disponible |      |        |         |  |

### **Acide valérique, CAS: 109-52-4**

#### **Évaluation**

Du fait de données manquantes, une classification n'est pas possible pour ce qui suit :

STOT RE

## **Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice**

### **Acide valérique (109-52-4)**

| Type                           | Dose             | Espèce                                   | Évaluation | Méthode                             |                                |
|--------------------------------|------------------|------------------------------------------|------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Toxicité pour le développement | NOAEL 50 mg/kg/d | rat                                      |            | OECD 414, Orale                     | Toxicité pour le développement |
| Mutagénicité                   |                  | Salmonella typhimurium                   | négatif    | OECD 471 (Ames)                     | Étude in vitro                 |
| Mutagénicité                   |                  | Cellules CHO (ovaire de hamster chinois) | positif    | OECD 473 (aberration chromosomique) | Étude in vitro                 |
| Mutagénicité                   |                  | Cellules CHO (ovaire de hamster chinois) | positif    | OECD 479 (SCE)                      | Étude in vitro                 |
| Mutagénicité                   |                  | Cellules CHO (ovaire de hamster chinois) | négatif    | OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)  | Étude in vitro                 |
| Mutagénicité                   |                  | souris                                   | négatif    | OECD 474                            | in vivo                        |

### **Acide valérique, CAS: 109-52-4**

#### **CMR Classification**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

## Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### Acide valérique, CAS: 109-52-4

#### Symptômes principaux

dépression du système nerveux central, Évanouissement, Respiration coupée, vomissements.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT SE

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Du fait de données manquantes, une classification n'est pas possible pour ce qui suit :

STOT RE

#### Toxicité par aspiration

donnée non disponible

#### Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion.

#### Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique    |                    |                 |                              |
|--------------------------------------------|--------------------|-----------------|------------------------------|
| Acide valérique (109-52-4)                 |                    |                 |                              |
| Espèce                                     | Durée d'exposition | Dose            | Méthode                      |
| Daphnia magna                              | 48h                | LC50: 88,1 mg/l | OECD 202 Références croisées |
| Pseudokirchneriella subcapitata            | 72h                | EC50: 29,3 mg/l | OECD 201                     |
| Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) | 96h                | LC50: 39 mg/l   | OECD 203                     |

| Toxicité à long terme      |                                 |                       |          |  |
|----------------------------|---------------------------------|-----------------------|----------|--|
| Acide valérique (109-52-4) |                                 |                       |          |  |
| Type                       | Espèce                          | Dose                  | Méthode  |  |
| Toxicité aquatique         | Pseudokirchneriella subcapitata | NOAEC: 12,6 mg/l (3d) | OECD 201 |  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Acide valérique, CAS: 109-52-4

##### Biodégradation

72 % (10 d), Boue activée, inadapté, aérobique.

| Dégradation abiotique      |                       |         |
|----------------------------|-----------------------|---------|
| Acide valérique (109-52-4) |                       |         |
| Type                       | Résultat              | Méthode |
| Hydrolyse                  | Non escomptée         |         |
| Photolyse                  | donnée non disponible |         |



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Acide valérique (109-52-4) |          |                     |
|----------------------------|----------|---------------------|
| Type                       | Résultat | Méthode             |
| log Pow                    | 1,8      | mesuré(e), OECD 117 |

## 12.4 Mobilité dans le sol

| Acide valérique (109-52-4)                         |                                 |          |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|----------|
| Type                                               | Résultat                        | Méthode  |
| Tension de surface                                 | 51,6 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)) | OECD 115 |
| Adsorption/désorption                              | donnée non disponible           |          |
| Répartition sur les compartiments environnementaux | donnée non disponible           |          |

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acide valérique, CAS: 109-52-4

**Évaluation PBT et VPVB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Autres effets néfastes

Acide valérique, CAS: 109-52-4

donnée non disponible

### Note

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

|                                                                    |                                                               |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                            | UN 3265                                                       |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>                    | Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide n-valérique) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | 8                                                             |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                    | II                                                            |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                          | non                                                           |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |                                                               |
| Code de restriction en tunnel ADR                                  | (E)                                                           |
| Code de classement                                                 | C3                                                            |
| Numéro de risque                                                   | 80                                                            |

## ADN

Navire à conteneurs ADN

|                                                                    |                                                               |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                            | UN 3265                                                       |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>                    | Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide n-valérique) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | 8                                                             |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                    | II                                                            |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                          | non                                                           |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |                                                               |
| Code de classement                                                 | C3                                                            |
| Numéro de risque                                                   | 80                                                            |

## ADN

Bateau-citerne ADN

|                                                                    |                                                               |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                            | UN 3265                                                       |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>                    | Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (Acide n-valérique) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | 8                                                             |
| Risques secondaires                                                | N3                                                            |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                    | II                                                            |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                          | non                                                           |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> |                                                               |
| Code de classement                                                 | C3                                                            |

## ICAO-TI / IATA-DGR

|                                                                    |                                                            |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                            | UN 3265                                                    |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>                    | Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (n-Valeric acid) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                 | 8                                                          |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                    | II                                                         |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                          | non                                                        |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> | donnée non disponible                                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

## IMDG

|                                                                                                     |                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                                                             | UN 3265                                                    |
| <b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>                                                     | Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (n-Valeric acid) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | 8                                                          |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                                                     | II                                                         |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                                                           | non                                                        |
| <b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  |                                                            |
| No EMS                                                                                              | F-A, S-B                                                   |
| <b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> |                                                            |
| Nom du produit                                                                                      | Pentanoic acid                                             |
| Type de bateau                                                                                      | 3                                                          |
| Catégorie de polluant                                                                               | Y                                                          |

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Réglementation 1272/2008, Annexe VI**

##### **Acide valérique, CAS: 109-52-4**

|                               |                                                |
|-------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Classification</b>         | Skin Corr. 1B; H314<br>Aquatic Chronic 3; H412 |
| <b>Symboles de danger</b>     | GHS05 Corrosion                                |
| <b>Texte d'avertissement</b>  | Danger                                         |
| <b>Déclarations de risque</b> | H314, H412                                     |

##### **DI 2012/18/EU (Seveso III)**

**Catégorie** non soumis(e)

##### **DI 1999/13/EC (VOC Guideline)**

| <b>Nom Chimique</b>              | <b>Statut</b> |
|----------------------------------|---------------|
| Acide valérique<br>CAS: 109-52-4 | régulé        |

#### **Inventaires internationales**

##### **Acide valérique, CAS: 109-52-4**

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2036772 (EU)  
ENCS (2)-608 (JP)  
ISHL (2)-608 (JP)  
KECI KE-35263 (KR)



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)  
TCSI (TW)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

L'annexe n'est pas nécessaire car la substance a été enregistrée sous REACH comme produit intermédiaire

### Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. OQ ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances d'une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Acide n-valérique  
10620

Version / révision 5

---